



Modibo Keïta est le premier président malien. Il défend tout au long de sa vie sa [position](#) anticoloniale. Il soutient matériellement l'Algérie et son Front de Libération Nationale, refuse le maintien des bases militaires françaises au Mali et critique les essais nucléaires menés par la France dans le Sahara. Outre son engagement panafricain, il mène de nombreuses actions sociales sur le plan interne. Son orientation progressiste n'était pas au goût de la France, qui organise un coup d'Etat contre lui et met Moussa Traoré à la tête du pays. Celui-ci fait vivre à la population malienne 23 ans de dictature sanglante. Modibo Keïta, quant à lui est incarcéré dans des conditions épouvantables qui seront la cause de son décès le 16 mai 1977.

Quelques discours reflétant sa personnalité Déclaration aux chefs des missions diplomatiques au sujet de l'évacuation des troupes françaises du territoire du Mali (20/01/1961) Excellences, Je vous remercie de vous être distraites de vos augustes occupations et de vos nombreuses préoccupations pour répondre à mon invitation. L'importance de la communication exige que je vous la fasse moi-même. A l'heure qu'il est, l'ambassade de France en République du Mali est informée par mes soins de la décision de mon parti et de mon gouvernement de voir la France évacuer les bases militaires de Bamako, de Kati, de Gao et de Tessalit, qu'elle occupait du fait des accords franco-maliens signés à Paris le 22 juin 1960, entre elle et la Fédération du Mali et qui deviennent caducs après les événements du 19 au 20 août 1960 et l'acte de reconnaissance par la France du gouvernement du Sénégal, acte qui consacre la dislocation de la Fédération du Mali.

La République du Mali a affirmé sa volonté de coopérer avec la France sur la base de la non-ingérence dans nos affaires intérieures et du respect de notre souveraineté. La décision de mon parti et de mon gouvernement ne met nullement en cause cette volonté. Elle est

l'expression de notre conviction qu'à moins d'abandon volontaire de souveraineté de la part d'un État jeune ou d'accords particuliers dans le domaine de la défense, les troupes de l'ex-puissance coloniale ne peuvent stationner sur le territoire de l'ex-colonie aux côtés des troupes du jeune État. D'autre part, le peuple du Mali, l'Union Soudanaise-R.D.A., et le gouvernement de mon pays ont toujours affirmé leur option en faveur de la politique de non-alignement sur l'un ou l'autre des deux blocs. Cette attitude est en contradiction avec la présence, sur son territoire, des troupes d'une puissance étrangère et à laquelle ne le lie aucun accord et qui d'autre part est engagée dans le pacte militaire d'un bloc.

Je prie vos Excellences d'informer vos gouvernements respectifs et d'attirer leur attention sur notre ferme décision de l'évacuation rapide des troupes stationnées en République du Mali.

Je vous remercie.

Déclaration relative à la cessation des hostilités en Algérie (19/03/1962)

Il nous est particulièrement agréable de saluer l'heureux événement qui aujourd'hui remplit de joie le cœur de tous les Africains, engagés depuis longtemps dans la lutte contre le colonialisme : la victoire du peuple algérien. Voici venue la moisson de huit années de courage indomptable, de sacrifices sans murmures, de persévérance sans fanfaronnades ; voici venu le moment tant attendu de la victoire des Algériens eux-mêmes, au terme d'une lutte ouverte, avec l'arme de la foi en l'avenir, de l'amour ardent pour la liberté de la patrie opprimée, la volonté du peuple algérien de redonner à l'homme africain sa dignité.

Frères d'Algérie, les milliers d'Algériens tombés dans les champs de batailles ne sont pas morts en vain. N'est-il pas vrai qu'ils viennent de rendre à notre beau pays, l'Afrique, une partie de sa terre depuis cinquante ans spoliée ? Qui peut encore l'ignorer ? C'est grâce à vous, frères d'Algérie, par l'exemple de dignes pionniers que vous êtes, que les mouvements populaires africains se sont engagés dans la lutte pour la libération du sol national. Il fallait ici que justice vous fût rendue.

Aussi, notre reconnaissance est grande, qui s'est exprimée par la solidarité inconditionnelle de la République du Mali avec les frères de l'Algérie Combattante. C'est dire combien notre joie est immense, devant la victoire de ceux auprès desquels dès 1960, le peuple du Mali s'est

considéré mobilisé. La victoire du Front de Libération qui a su imposer le respect de la souveraineté et de l'intégrité de l'Algérie Africaine est aussi celle de tous ceux qui, comme les Maliens, n'ont rien ménagé pour en assurer le succès. Victoire du Front de Libération Algérienne, victoire de l'Afrique Combattante, mais aussi victoire des peuples épris de paix au premier rang desquels le peuple de France qui voit mettre un terme aux sacrifices inutiles de ses cadres et de sa jeunesse et à l'hémorragie financière.

Allocution diffusée à l'occasion de la revalorisation de la fonction enseignante au Mali
(19/07/1962)

Maliennes et Maliens, Chers Camarades,

Mon propos ce jeudi, s'adresse à vous tous certes, mais plus particulièrement à ceux d'entre vous, dispensateurs de la culture et du progrès, ceux sans qui il n'y a pas de connaissance, et qui ont la charge de guider les pas du jeune Malien héritier de notre glorieux passé sur la voie de l'honneur et de la culture. C'est à vous, Camarades enseignants, qui remplissez une mission noble, exaltante, mais difficile et ingrate, avec bien souvent la seule satisfaction d'avoir accompli votre devoir, que le Parti, en accord avec tous les travailleurs, a décidé de réserver sa première attention en procédant à la revalorisation de votre fonction.

Il y a trois ans, le Parti avait décidé la valorisation du travail de la terre, qui demeure plus que jamais un impératif du développement économique de notre pays. La revalorisation de la fonction d'enseignant est devenue aujourd'hui elle aussi, un impératif du développement national dans tous les secteurs. C'est pourquoi, sans minimiser la valeur des autres professions, le Parti a décidé d'accorder des avantages particuliers aux enseignants de tous grades.

A cet effet, trois zones ont été créées telles que les définit le décret dont je donne lecture :

— Article 1er. - Une prime spéciale dite prime d'enseignant est allouée aux personnels de l'enseignement ressortissants de la Fonction Publique malienne. — Art. 2. - La prime d'enseignant est servie au personnel exerçant effectivement des fonctions enseignantes. Celles-ci sont concrétisées par des décisions chargeant le personnel de cours, de conférences, de classes où ils dispensent un enseignement conformément aux programmes scolaires

officiels. — Art. 3. - Le taux mensuel de la prime d'enseignant est ainsi fixé : 10 000 francs en première zone de service ; 6 000 francs en deuxième zone de service ; 4 000 francs en troisième zone de service.

Les zones de service sont les suivantes

PREMIERE ZONE

Région de Gao. - Toute la région de Gao, excepté les villes de Gao, Tombouctou, Bourem, Ansongo, Goundam, Dire, les centres de Kabara et Tonka ; Région de Mopti. - Tout le cercle de Niafunké, excepté la ville de Niafunké et les centres de Youvarou, Saraféré et Sa ; Région de Bamako. - Tout le cercle de Nara, excepté la ville de Nara ; Région de Sikasso. - Le centre de Fourou ; Région de Kayes. - Tout le cercle de Nioro, excepté la ville de Nioro ; Tout le cercle de Yélimané excepté la ville de Yélimané ; Tout le cercle de Bafoulabé excepté les villes de Bafoulabé, Mahina et toute école située sur la voie ferrée ; Tout le cercle de Kéniéba excepté la ville de Kéniéba ; Tout le cercle de Kita excepté les villes de Kita et Toukoto, le centre de Sirakoro et toute école située sur la voie ferrée.

DEUXIEME ZONE

Toutes les écoles situées dans les régions, villes et centres non prévus dans la première et troisième zones.

TROISIEME ZONE

Villes de Mopti, Sévaré, Bandiagara, Bamako, Kati, Koulikoro, Sikasso, Bougouni, Koutiala, San, Kayes, Kita, Baguineda, Markala, Ségou, Macina, Niono.

— Art. 4. — La prime d'enseignant est exonérée de la taxe civique. Elle n'est pas soumise à retenue pour pension. Elle est mandatée avec la solde mensuelle. — Art. 5. — Le présent

décret qui prendra effet à compter du 1er octobre 1962 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ainsi, à partir de la rentrée prochaine, tout enseignant en République du Mali est assuré d'une indemnité supplémentaire minimum de 4 000 francs. Camarades Enseignants, vous avez compris que cette prime est deux fois et demie plus élevée dans les villages de brousse qu'à Bamako et dans les grandes villes. Le Parti a voulu marquer, dans cette répartition, son souci permanent d'encourager les efforts déployés vers l'amélioration de la situation du paysannat, qui demeure au centre de nos préoccupations. Désormais, le village ne sera plus un lieu de réclusion. Il sera pour l'instituteur la zone de salaire la plus élevée de l'ensemble de la République du Mali. L'instituteur qui conçoit son métier comme un sacerdoce, trouvera, dans sa présence effective, auprès de nos paysans, la satisfaction matérielle de se voir élevé, sur le plan de la solde, au-dessus de son homologue de la ville.

L'Union Soudanaise-R.D.A. comme dans toutes ses autres décisions, est demeurée attachée à l'application de nos principes. D'autre part, pour que toutes les classes soient dotées, il sera procédé au recrutement d'instituteurs adjoints ; un concours sera ouvert à cet effet et auquel les moniteurs, les auxiliaires et décisionnaires de l'Administration, les jeunes gens pourvus ou non du brevet élémentaire ou B.E.P.C. seront admis à participer. Les lauréats du concours seront immédiatement engagés comme instituteurs adjoints dans la limite des besoins du Ministère de l'Education Nationale.

Je me dois de saluer ici le grand esprit de compréhension et d'abnégation des travailleurs des autres secteurs qui, après s'être imposés volontairement pendant un an la taxe de solidarité en faveur de nos frères refoulés du Sénégal depuis 1960 et la taxe civique pour l'essor du pays, viennent de s'engager à ne jamais se référer à cette nouvelle mesure pour en revendiquer l'application à leur profit. Au nom du Parti je leur rends un vibrant hommage. Maliennes et Maliens, qu'elle est belle la leçon à tirer de cet événement. La preuve est administrée une fois de plus, qu'il ne peut y avoir opposition d'intérêts là où toutes les couches sociales se trouvent solidement unies et mobilisées dans un même parti national. Les moments que nous vivons apportent le gage du succès de la Révolution du Mali, et constituent des jalons précieux dans la voie de la construction socialiste du pays. Ce n'est pas un hasard si l'action syndicale au Mali se révèle non plus comme une arme contre le régime, mais comme un moyen de mobilisation des travailleurs pour plus d'exactitude et d'assiduité, pour plus de rendement dans le travail. L'action syndicale devient le support du régime, parce que le travailleur détient le pouvoir et l'oriente dans l'intérêt exclusif du peuple. Camarades de l'Union Soudanaise-R.D.A., seul un régime engagé dans la voie du socialisme peut escompter sur les résultats que nous avons obtenus. Camarades, nous avons eu raison, le 22 septembre 1960, d'opter pour la voie socialiste.

C'est pourquoi nous poursuivrons inexorablement notre chemin. Avec un peuple comme le nôtre, nous remporterons chaque jour de nouvelles et éclatantes victoires « inch Allah ».

Quant à vous, éducateurs du Mali, si la sollicitude du peuple malien tout entier vient justement soutenir les efforts que vous n'avez jamais cessé de déployer, vous ne pouvez pas ne pas comprendre que le sacrifice que les Maliens consentent unanimement en votre faveur vous engage. La revalorisation ainsi décidée correspond, rien que pour le premier trimestre, à 30 millions de francs maliens. L'effort est considérable et il vous engage, Camarades Enseignants à vous montrer dignes de cette confiance de votre Parti, l'Union Soudanaise-R.D.A., en vous attachant davantage à votre noble métier, à vous considérer partout, dans les classes, les villes et les villages comme des apôtres et non comme des salariés afin d'accélérer la liquidation de l'analphabétisme.

L'Union Soudanaise-R.D.A. a fait son devoir vis-à-vis de vous. A vous de prendre vos responsabilités vis-à-vis du peuple et du Parti. Vive le Corps Enseignant ! Vive la solidarité fraternelle et active de tous les travailleurs du Mali, pour que vive la République du Mali résolument engagée dans la voie du socialisme.

Source : modibokeita